



15ème législature

Question N° : 44994	De M. Vincent Ledoux (Agir ensemble - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > animaux	Tête d'analyse > Ajout du respect des animaux de compagnie dans l'éducation morale et civique	Analyse > Ajout du respect des animaux de compagnie dans l'éducation morale et civique.
Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'ajout du respect des animaux de compagnie dans l'éducation morale et civique. La loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale, dans son article 25, intègre la sensibilisation au respect des animaux de compagnie en éducation morale et civique en ajoutant un alinéa à l'article 312-15 du code de l'éducation. Pour que cette sensibilisation soit pleinement efficace à l'école primaire, au collège et au lycée, il pourrait être opportun d'ajuster la formation des enseignants en ajoutant certains modules à leurs formations. Ainsi, M. le député lui demande ses intentions pour former les professeurs à ce nouvel enseignement. Il souhaiterait également savoir si le Gouvernement entend étendre cette sensibilisation à l'ensemble des animaux et non uniquement aux animaux de compagnie.